



## **COMMUNE DE JOSSE**

### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SÉANCE DU 27 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick BENOIST, Maire de JOSSE.

**Présents** : BENOIST Patrick, DUPRAT Yohan, DUBERTRAND Sylvie, EVENE Marie-Josée, FERRANDIS Christelle, FERREZ Patrice, JEGUN Annie, JOAQUIM BRAS Valérie, PEBAYLE François, PITON Jean Marc, REFAUVELET Julien, SAINT-JEAN Céleste.

**Absents excusés** : GENEVOIS Didier donne son pouvoir à JEGUN Annie  
SAUVAGE Chloé donne pouvoir à DUBERTRAND Sylvie  
SERIN Lionel donne son pouvoir à JOAQUIM BRAS Valérie

**Absent** :

**Secrétaire de séance** :

Le Conseil Municipal désigne Céleste SAINT JEAN comme secrétaire de séance.

**Date de la convocation** : 23.01.2025

**Date d'affichage** : 23.01.2025

#### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 janvier 2025**

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Salle des Fêtes : Demande de subvention DETR – approbation et modalités de financement**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

**Rénovation extérieure de la salle des fêtes ainsi qu'une rénovation thermique du bâtiment.**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **144 334,60 € TTC.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**,  
décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** le projet – rénovation extérieure de la salle des fêtes et rénovation thermique du bâtiment - pour un montant de **144 334,60 € TTC**,
- **d'adopter** le plan de financement ci-dessous :

**Projet global**

| DEPENSES PREVISIONNELLES        |                   | RECETTES PREVISIONNELLES          |                   |
|---------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Menuiseries extérieures         | 66 460.90         | DETR                              | 48 111.53         |
| Production eau chaude sanitaire | 7 401.47          | Fonds d'investissement local MACS | 36 083.65         |
| Toiture                         | 19 414.82         |                                   |                   |
| Peinture ravalement de façade   | 15 612.00         |                                   |                   |
| Echafaudage                     | 11 389.64         |                                   |                   |
|                                 |                   |                                   |                   |
| <b>Total HT</b>                 | <b>120 278.83</b> | <b>Total Subventions</b>          | <b>84 195.18</b>  |
|                                 |                   |                                   |                   |
| TVA                             | 24 055.77         | FCTVA 16.404% TTC                 | 23 676.65         |
|                                 |                   | Fonds propres                     | 36 462.77         |
|                                 |                   |                                   |                   |
| <b>Total TTC</b>                | <b>144 334.60</b> | <b>Total</b>                      | <b>144 334.60</b> |

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offres : juillet 2025
  - Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2025
  - Date prévisionnelle de fin de l'opération : mars 2026
- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

### 3 – Projet auvent salle des fêtes : approbation et modalités de financement

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

**Projet de construction d'un auvent à la salle des fêtes.**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **23025,38 € TTC**.

**Projet global**

| DEPENSES PREVISIONNELLES |                 | RECETTES PREVISIONNELLES          |                 |
|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Charpente                | 15509.82        | Fonds d'investissement local MACS | 9591.41         |
| Electricité              | 3673.00         |                                   |                 |
|                          |                 |                                   |                 |
|                          |                 |                                   |                 |
| <b>Total HT</b>          | <b>19182.82</b> | <b>Total Subventions</b>          | <b>9591.41</b>  |
|                          |                 |                                   |                 |
| TVA                      | 3836.56         | FCTVA 16.404% TTC                 | 3777.08         |
|                          |                 | Fonds propres                     | 9656.89         |
|                          |                 |                                   |                 |
| <b>Total TTC</b>         | <b>23025.38</b> | <b>Total</b>                      | <b>23025.38</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,**

Par quatorze voix pour (BENOIST Patrick, DUPRAT Yohan, DUBERTRAND Sylvie, EVENE Marie-Josée, FERRANDIS Christelle, FERREZ Patrice, JEGUN Annie, JOAQUIM BRAS Valérie, PEBAYLE François, PITON Jean Marc, REFAUVELET Julien, GENEVOIS Didier pouvoir à JEGUN Annie, SAUVAGE Chloé pouvoir à DUBERTRAND Sylvie, SERIN Lionel pouvoir à JOAQUIM BRAS Valérie),  
Et une voix contre (SAINT-JEAN Céleste),

- **d'approuver** le projet – construction d'un auvent à la salle des fêtes,
- **d'adopter** le plan de financement ci-dessus, pour un montant de **23025,38 € TTC**,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire :
  - o à déposer une déclaration préalable pour le projet – construction d'un auvent de la salle des fêtes,
  - o à solliciter une subvention auprès du co-financeur mentionné dans le plan de financement,

**4 – Micro-crèche : Achat du pain, mois de février, mars et avril.**

Il est fait présentation d'un devis concernant l'achat du pain pour la Micro-Crèche pour les mois de février, mars et avril d'un montant de 73,50€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,  
Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 de la commande publique,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2024 ayant retiré la totalité des délégations pour la durée restante du mandat à Monsieur le maire.  
Considérant que pour le bon fonctionnement du service micro-crèche, il convient de prévoir l'achat de pain,  
Après étude du devis selon une procédure simple de passation des marchés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**décide à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **d'attribuer** le marché d'achat du pain pour la Micro-Crèche pour les mois de février, mars et avril à la boulangerie de Josse pour un montant **de 73,50€ TTC**.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise désignée ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

**5 – Périscolaire : Achat du pain, mois de février, mars et avril.**

Il est fait présentation d'un devis concernant l'achat du pain pour le périscolaire pour les mois de février, mars et avril de 324 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique,  
Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 de la commande publique,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2024 ayant retiré la totalité des délégations pour la durée restante du mandat à Monsieur le maire.  
Considérant que pour le bon fonctionnement du service périscolaire, il convient de prévoir  
Après étude du devis selon une procédure simple de passation des marchés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**décide à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **d'attribuer** le marché d'achat du pain pour les mois de février, mars et avril à la Boulangerie de Josse pour un montant **de 324€ TTC.**
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise désignée ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

## **6 – Salle des fêtes - Demande mise à disposition pour le Comité des Fêtes.**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire reprecise la nécessité d'anticiper la réservation de la salle des fêtes suffisamment en avance,  
Considérant que le prêt de la salle des fêtes est uniquement de la compétence du Conseil Municipal depuis le 12 novembre 2024,  
Si les délais sont trop courts, il ne peut pas y avoir d'autorisation de mise à disposition de la salle, comme ce fut le cas avec l'association Dance Moove qui avait demandé une mise à disposition pour 1 heure dans un délai trop juste.  
Madame JEGUN explique qu'elle l'a su trop tard.

## **7 – Salle des Fêtes – Location particulier week-end du 04 au 06 juillet 2025.**

Monsieur le Maire expose une demande de location de la salle des fêtes qui a été déposée en mairie pour le week-end suivant :

- Du 04 au 06 juillet 2025

### **Considérant :**

La nécessité d'organiser la location de la salle des fêtes de la commune en vue d'événements divers (réunions, fêtes, cérémonies, etc.),  
Les conditions de location qui ont été définies par la municipalité pour assurer la bonne gestion de cet équipement public,  
La demande de location émanant d'un administré de la commune pour un événement prévu du 04 au 06 juillet 2025,  
Les tarifs de location approuvés par la commune pour l'utilisation de la salle des fêtes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **d'accorder** la location de la salle des fêtes du 04 au 06 juillet 2025.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette location.

## **8 – Informations et questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32**